

Journée Logement d'abord

Mise en œuvre de la stratégie – Point d'étape



Hélène VALLEIX
Communauté urbaine Limoges Métropole
05 55 45 79 09
helene.valleix@limoges-metropole.fr

Delphine DOMINGUEZ
Préfecture de la Haute-Vienne
05 55 44 17 50
delphine.dominguez@haute-vienne.gouv.fr

Le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022)

Le plan national, présenté en septembre 2017, propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile.

Il répond aux constats d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires.

Cette nouvelle stratégie a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022.

Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence, s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Le logement d'abord repose sur les principes suivants :

- ✓ les ménages sans domicile (ou en risque de le devenir, par exemple du fait de la mise en œuvre d'une procédure d'expulsion locative) doivent pouvoir accéder directement à un logement stable et pérenne (ou se maintenir dans leur logement), conforme à leur choix,
- ✓ l'accompagnement nécessaire à ces ménages doit reposer sur leur libre-adhésion, être adapté à leurs besoins et attentes, souple en intensité et en durée et viser à renforcer leur autonomie.

Le « logement d'abord » suppose que chaque ménage est en capacité d'occuper un logement « de droit commun », moyennant un accompagnement adapté et auquel le ménage adhère pleinement (y compris en ayant participé à sa construction).

Le contexte de la lutte contre le sans-abrisme en Haute-Vienne

Les services de l'État en Haute-Vienne ont déployé depuis 3 ans un effort sans précédent pour lutter contre le sans-abrisme, avec l'appui et l'intervention opérationnelle de nombreuses associations et de professionnels et bénévoles très mobilisés.

Le 115 assure une réponse 24h/24 aux demandes d'hébergement effectuées par les personnes à la rue.

Les capacités d'hébergement se sont fortement accrues, face à des demandes croissantes, notamment de familles avec enfants, qui bénéficient le plus souvent de solutions d'hébergement précaires (amis, familles...) et peuvent se retrouver à tout moment à la rue.

Le nombre de places d'hébergement généraliste a augmenté de 54 % entre 2016 et 2019, passant de 219 à 338 places, au sein duquel l'hébergement d'urgence (hors demandes d'asile) a augmenté de 110%, passant de 83 à 175 places. Le nombre de places d'accueil des personnes demandeuses d'asile a quant à lui augmenté de 56%.

Les ménages accueillis en hébergement d'urgence sont accompagnés vers les solutions adaptées à leur situation, et, si leur situation administrative le permet, notamment au regard du droit au séjour, en priorité vers le logement.

Les associations humanitaires effectuent chaque soir de la semaine (en après-midi le dimanche) des maraudes qui vont à la rencontre des personnes, leur apportent réconfort et aides matérielles, et les orientent sur les actions susceptibles de les aider. En outre, elles accueillent en journée et proposent aide alimentaire et activités diverses.

L'hiver reste une période sensible. Les familles avec enfants et les femmes enceintes font l'objet d'une mise à l'abri systématique dans le cadre de la période hivernale en cours.

Le déploiement du Logement d'abord en Haute-Vienne

➤ **Les mesures mises en œuvre par l'Etat**

Dès 2017, l'État a mis en place une série de mesures de nature à favoriser l'accès au logement des personnes sans abri :

- création de places supplémentaires résidence-accueil, à destination de personnes très précaires, et souffrant de troubles psychiques; 10 places ont été ouvertes à Limoges et 20 places à Bellac,
- développement de l'intermédiation locative destinée à sécuriser les parcours de ménages précaires et vulnérables, grâce d'une part à la mobilisation de logement à bas loyers dans le parc privé par l'Agence immobilière sociale (AIS), d'autre part à la mise en place de logements en sous-location à bail glissant et d'un accompagnement destiné à soutenir les personnes dans leur autonomisation. L'AIS est ainsi soutenue financièrement depuis 2017 pour capter une dizaine de logements et accompagner les ménages concernés. En 2019, l'État et Limoges Métropole se sont associés dans un appel à projets commun pour ouvrir 15 logements supplémentaires en sous-location à bail glissant avec accompagnement social renforcé,
- accélération et augmentation de l'accès au logement locatif, social et privé, des sortants d'hébergement. L'État mobilise fortement le contingent préfectoral en ce sens.

➤ **La Communauté urbaine Limoges Métropole, laboratoire d'idées**

Le territoire de Limoges Métropole, grâce à la collaboration entre les services de l'État et la Communauté urbaine, a été retenu comme "territoire de mise en œuvre accélérée du logement d'abord", dès le mois de mars 2018, sur la base d'un projet construit avec tous les acteurs locaux.

Une dotation financière spécifique de 221 000 € a été dédiée à ce projet de territoire sur 2018 et 2019.

Un comité de pilotage co-présidé par le Préfet et le Président de Limoges Métropole, associant le Conseil départemental, et les acteurs de l'urgence sociale, de l'hébergement et du logement, a conduit les travaux menés dans ce cadre, et notamment le diagnostic et le plan d'actions, présentés aujourd'hui aux acteurs du logement d'abord.

Cette journée des actrices et acteurs du Logement d'abord, organisée le mardi 17 décembre par Limoges Métropole et animée par l'Agence Nouvelles des Solidarités Actives et l'Action Tank Entreprise et Pauvreté, est proposée à l'ensemble des acteurs du territoire, élus, professionnels du travail social, de l'insertion professionnelle, de la santé et des bailleurs sociaux.

Cette journée, introduite par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de Limoges Métropole, est structurée en deux temps :

- **La matinée**, en séance plénière, est consacrée à la présentation du diagnostic de territoire et les enjeux de transformation des pratiques professionnelles dans le champ social, avec l'intervention notamment du Délégué Interministériel à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (Dihal). Des temps d'échanges seront également prévus pour définir le concept de Logement d'abord.
- **L'après-midi**, des ateliers de travail sont proposés aux participants pour construire le plan d'actions du dispositif et identifier les conditions de sa réussite.

Enfin, cette journée sera également ponctuée de **présentation d'expérimentations de différents territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord**, avec la présentation de projets innovants (Lille ou encore Nantes).

Le diagnostic et le plan d'actions sur le territoire de Limoges Métropole

Le diagnostic réalisé dans le cadre du "territoire de mise en œuvre accélérée" a été mené avec la participation active de tous les acteurs et institutions impliqués dans la politique de l'hébergement et du logement.

Il a mis en évidence le fait que :

- ✓ l'approche des ménages dans l'accès au logement est encore trop segmentée,
- ✓ les actions sont encore cloisonnées,
- ✓ les moyens dédiés à l'accompagnement social global sont encore fortement centrés sur les dispositifs d'hébergement et insuffisamment sur l'accès au logement.

Le diagnostic permet aussi une approche quantitative du nombre de personnes qui pourraient bénéficier de la politique du logement d'abord.

Le plan d'actions, fondé sur le diagnostic, se donne pour principaux objectifs :

- ✓ l'amélioration du repérage des personnes sans domicile, et le développement d'actions visant à leur inscription dans un parcours d'accompagnement,
- ✓ l'évolution de l'organisation de l'accompagnement et des pratiques professionnelles de ce champ d'action,
- ✓ le développement d'une palette de solutions de logement diversifiée, répondant aux différents besoins (sous-location, pensions de familles...), et une sécurisation des bailleurs.

La concertation de tous les acteurs du projet de territoire et de l'élaboration du diagnostic a permis de faire émerger des actions nouvelles, qui sont d'ores et déjà opérationnelles, notamment :

- ✓ expérimentation "un chez soi d'abord" pour l'accès au logement de grands marginaux,
- ✓ action ALBA "de la rue au logement" visant à mobiliser très rapidement sur des logements des personnes isolées et couples sans enfants accueillis en hébergement d'urgence,
- ✓ mise en place de logements en sous-location à bail glissant dans le parc locatif privé, couplé à un accompagnement renforcé.

Et maintenant ?

Les travaux lancés sur le territoire de la Communauté urbaine vont se poursuivre dès janvier 2020 pour engager une action partenariale visant à repérer, orienter sur le logement, et accompagner les ménages sans domicile ou en risque de le devenir.

L'objectif est de parvenir d'ici à fin 2020 à la mise en place de cette action.

L'Etat va, en outre, centrer son action sur la reconfiguration du parc d'hébergement dans le sens du "logement d'abord", notamment en contractualisant avec les acteurs gestionnaires de centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

L'objectif est que le parc d'hébergement et les modalités d'accompagnement en son sein soient inscrits dans les principes du "logement d'abord" et que les ménages accueillis dans ce cadre bénéficient d'un parcours fluide.

Par ailleurs, la convention intercommunale des attributions va faciliter l'accès au logement social des ménages prioritaires, et notamment des ménages sans domicile, tout en favorisant la mixité sociale dans le cadre de la politique de peuplement du territoire de Limoges Métropole.